

COMMUNE DE CHÂTONNAYEAssemblée communale du 29 mai 2018

Salle A Nucalis à 20h00

M. Bernard Sansonnens salue cordialement les personnes présentes et explique que sur la lancée de l'embellie de 2016, les comptes 2017 se soldent par un résultat positif de quelque fr. 27'000.- permettant des amortissements supplémentaires bienvenus. Les années à venir s'annoncent plutôt difficiles ; voir planification financière au point 3 de l'ordre du jour.

Dans le message du conseil communal, en dehors des comptes, sont mis en exergues divers faits, réflexions et dossiers en cours qui déterminent le travail du Conseil communal durant les prochaines semaines et M le Syndic relève les points suivants :

- Le projet d'un chauffage à distance qui prendra un tournant décisif après l'étude de deux dossiers comparatifs. Ainsi, la commune prendra résolument la voie des énergies renouvelables. Les informations nécessaires seront communiquées en temps utile.
- L'avenir de la halle polyvalente - construite en 1982 – constituera prochainement l'un des sujets de discussions avec la commune de Tornay.
- En p. 43 du bulletin communal, figure une étude - pose d'un radar sur une semaine - du Service de l'environnement, concernant le comportement des automobilistes traversant le village. On retiendra, entre autres, que les 85 % des véhicules circulent à maximum 49 km/h.
- Le Giron des Jeunes glânoises se déroulera du 11 au 15 juillet prochains à Middel. Il est organisé par les sociétés de Châtonnaye et Middel. Le Conseil communal a salué la décision de ces jeunes de relever un tel défi et a tenu à leur manifester un soutien logistique et technique. Merci à tous ceux qui accepteront une tâche au sein de cette fête.
- Le Conseil suit avec attention le projet d'aménagement du Pré-Terrapon après 2 séances constructives de présentation par les promoteurs.
- Le Conseil a assisté à la réception pour les 20 ans d'existence de la bibliothèque « Aux mille et un livres » et constaté le remarquable travail des bénévoles au service de quelque 350 lecteurs et fort de plus de 6'800 livres. Pour assurer sa pérennité, l'équipe actuelle lance un appel à de nouvelles forces.
- Le Conseil a participé, conformément à la nouvelle loi scolaire, à la transition de la défunte commission scolaire au Conseil des parents, dont le président est M. Vincent Rey.
- Les informations sur l'eau du réseau – bulletin p. 40 – démontrent sa qualité excellente et conforme aux exigences fédérales.
- Les statistiques 2017 de la déchetterie nous apprennent que nos déchets représentent 383 kg/habitant. Moyenne cantonale : 391 kg.
- Le Conseil communal était représenté au 10^e anniversaire du « Trait d'Union » - présentation en page 45 – où il a pu découvrir les Trésors de Jacques Berger à Châtonnaye. On souhaite d'ores et déjà un bel avenir à la nouvelle équipe qui a pris la relève.
- D'autres informations figurent dans le bulletin, notamment celles des sociétés qui prouvent leur dynamisme et leur rôle important auprès des jeunes et moins jeunes du village.

Cette assemblée a été convoquée par avis tous ménages, affichage au pilier public, sur le site *chatonnaye.ch* et par annonce dans la Feuille officielle No 20 du 18 mai 2018. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz et MM Jacques Maradan et Joël Python, conseillers communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2017
2. Comptes 2017
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 rapport de la commission financière : approbation
3. Présentation de la planification financière
4. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF)
 - Approbation des statuts y relatifs
5. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : M. Philippe Dénervaud et Mme Karine Joye
Qui comptent la présence de 18 citoyennes et citoyens (majorité absolue : 10)

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2017 a paru dans le bulletin communal et sur le site *châtonnaye.ch*. Il n'est pas lu et appelle les commentaires suivants de M. le Syndic:

- Concernant les remarques sur le Chemin de la Côte et l'Impasse des Roches, le Conseil a analysé ces situations et s'est renseigné auprès de la Police qui s'est déplacée sur place. Il en ressort :
 - Que la possibilité d'introduire à l'impasse des Roches, par ex. la zone 30, n'est possible que dans le cadre d'un plan d'aménagement ou d'une enquête offrant des statistiques qui, en l'état et selon la police, ne permettent pas d'entrer en matière. Cela ne signifie pas que la problématique ne concerne pas le Conseil. Elle sera au cœur du débat lors du projet de la rénovation de la halle polyvalente.
 - Pour le chemin de la Côte, M. Glauser avait en partie répondu à l'interpellation. Ce chemin est limité aux bordiers et, selon la police, il n'y a pas lieu de modifier la signalisation mais de rendre attentives les personnes concernées.
 - Pour les 2 cas cités, les problèmes surviennent par l'attitude non-responsable de conducteurs – souvent des riverains - qui ne respectent pas les règles simples de conduite dans un milieu de résidences avec enfants.

- En cas de connaissance des noms de conducteurs irrespectueux, le Conseil communal leur adressera un courrier circonstancié, avec menace de dénonciation à la Police.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2017

2.1 comptes de fonctionnement

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les comptes et commente les chiffres. Elle propose une nouvelle présentation avec le calcul des écarts entre les montants budgétés et les résultats des comptes.

Administration charges – fr. 10'203.- revenus + fr. 1'709.55
 - baisse des jetons du Conseil communal
 - coût supplémentaire pour la création du nouveau site chatonnaye.ch

Ordre public charges – fr. 4'043.17 revenus + fr. 1'563.35

Enseignement et formation charges + fr. 388.25 revenus - fr. 2'330.30
 - L'AES a fini par un bon résultat dû à une augmentation de la fréquentation et du tarif.
 - Les heures de nettoyage sont réparties entre les différents bâtiments donc dans différents comptes.

Culte, culture et loisirs charges – fr. 5'176.05 revenus + fr. 2'586.90
 - Diminution des élèves inscrits au conservatoire.

Santé charges – fr. 21'426.95 revenus – fr. 5'682.20
 - Surestimation des soins dentaires scolaires difficiles à prévoir.

Affaires sociales charges - fr. 10'441.76 revenus + fr. 2'998.35
 - Plus d'enfants que prévus inscrits à Cococinel

Transports et communication charges + fr. 18'835.35 revenus + fr. 1'281.45
 - Nouveau compte créé pour l'achat de vêtements de sécurité
 - Achat imprévu d'une saleuse

Protection de l'environnement charges + fr. 37680.- revenus + fr. 36'074.65
 Nouveau compte : TVA REDIP selon le CA des hydrants.
 Traitement des boues STEP : 1 seul transport de moins fait la différence.

Déchetterie :

Nouveau compte : amende pour sac sauvages déposés
 Forfait de fr. 1'500.- pour la gestion administrative
 Aménagement de la palissade pour la récupération des branchages
 Avec les nouveaux contrats, les charges ont diminué de fr. 14'000,-.

Finances et impôts

Sur conseil de la fiduciaire, un montant de fr. 10'000.- a été ajouté sur le compte «pertes sur débiteurs».

Bonnes rentrées d'impôts, des contributions immobilières et des mutations.

Immeubles : personnel de conciergerie, augmentation des charges

Entretien halle : changement du boiler

Ecole filles : salle de bain rénovée pour la location

Cabane : pose de radiateurs ce qui permet de louer même s'il fait froid

Manque location appartement, diminution des revenus.

Amortissements supplémentaires : fr. 250'000.- pour les routes, la halle, l'école des filles, le cadastre, le mobilier et les autres biens.

Bénéfice final fr. 27'000.-.

M. Philippe Déneraud demande quels ont été les frais sur le tracteur.

M. Python explique que tous les frais ne sont pas à charge de la commune car le petit tracteur appartient à la commune mais le grand tracteur appartient à Gérald Cotting.

FONCTIONNEMENT

| | Charges | Revenus |
|--|--------------|--------------|
| 0. Administration | 241'239.26 | 34'143.55 |
| 1. Ordre public | 46'304.78 | 31'563.35 |
| 2. Enseignement et formation | 949'478.55 | 112'427.70 |
| 3. Culte, culture et loisirs | 51'941.55 | 3'586.90 |
| 4. Santé | 297'128.00 | 1'817.80 |
| 5. Affaires sociales | 325'962.90 | 9'998.35 |
| 6. Transports et communications | 105'080.35 | 3'366.45 |
| 7. Protection et aménagement du territoire | 508'484.34 | 492'043.35 |
| 8. Economie | 2'890.00 | 2'450.00 |
| 9. Finances et impôts | 743'976.18 | 2'608'120.15 |
| Total | 3'272'485.91 | 3'299'517.60 |
| Excédent | | 27'031.69 |

Mme Goumaz propose encore quelques statistiques des charges liées qui utilisent pour le canton 36% de nos finances pour la Glâne 27% et pour les associations intercommunales 16%. Restent à la commune 21% d'autonomie.

M. Michel Emmenegger : y a-t-il des frais supplémentaires pour les personnes qui vont dans un home hors district ?

Mme Goumaz : oui mais ces frais sont pris en charge par le pot commun du RSG. Suite à l'ouverture du home de Vuisternens, le RSG a écrit aux familles concernées pour les informer des places disponibles, mais les personnes âgées ne veulent pas forcément changer de lieu de vie. Par contre, le RSG encaisse également plus pour les personnes venant d'autres districts.

2.2 comptes des investissements

Les conseillers présentent les investissements clôturés :

M. Joël Python, conseiller communal responsable des bâtiments, donne le résultat de l'investissement accordé pour le remplacement des fenêtres de l'école des filles :

Montant voté : fr.10'000.- Coût final : fr. 6'050.- Solde positif de fr. 3'950.-.

M. Joël Python rappelle que suite à la sortie du SITEL, l'achat de matériel informatique avait été nécessaire :

Montant voté : fr. 10'000.- Coût final : fr. 9'820.35 Solde positif de fr. 179,65.

M le Syndic présente le résultat des investissements pour les éclairages de l'Imp. de la Planche aux veaux et l'impasse des Rosiers :

Montant voté : fr. 30'000.- Coût final : fr. 24'233.00 Solde positif de fr. 5'767.-

M le Syndic présente le résultat pour le crédit d'investissement pour l'étude de la rénovation de la halle de gym :

Montant voté : fr. 7'500.- Coût final : fr. 7'965.- Solde négatif de fr. 512.10

Mme Sandrine Goumaz relate les soucis survenus lors de la rénovation du mur du cimetière :

Un premier crédit de fr. 43'000.- a été voté pour le mur côté école + le crépis avec un dépassement de fr. 8'277.60 dû à la réfection complète du crépi nécessaire suite à des infiltrations. Puis il a fallu 3 ans pour obtenir la subvention cantonale de fr. 4'196.00. Dépassement final de fr. 4'081.60.

La couverture était aussi fissurée et pour éviter que le crépi ne soit abîmé elle a été restaurée :

Montant voté : fr. 7'000.- Coût final : fr. 5'722.90 Solde positif de fr. 1'277.10

M. Jean-Paul Rey explique que le dossier du PGEE est ouvert depuis 2002. Plusieurs montants ont été votés pour un total de fr. 102'000.-. Nous avons touché une subvention de fr. 39'992.-. Solde du total des investissements fr. 6'871.54 auxquels il faudra encore ôter fr. 3'878.30 pour les derniers honoraires d'ingénieurs.

Historique : en 1986, lors de la construction de la STEP, la commune avait fait des plans des canalisations des E.U. Puis une nouvelle loi a obligé les communes à faire un PGEE. Les travaux principaux ont été la numérisation des données, les relevés du réseau qui comprend 150 chambres et 300 grilles. Etablissement des fiches techniques et diagnostic du réseau. En 2010, notre PGEE a été mis en examen préalable, il a fallu 7 ans à l'Etat pour l'approuver ! M. Rey donne différentes informations sur les travaux réalisés durant ces années pour l'épuration des eaux et l'état actuel de nos installations et des travaux futurs.

M. Fleury s'inquiète du financement de ces investissements ?

M. Rey confirme que c'est le compte des taxes sur l'épuration qui sera utilisé. Nous n'avons pas beaucoup de réserve pour l'instant. Mais notre situation est bonne car, depuis 1993, notre réseau est entièrement en séparatif.

2.3 rapport de l'organe de contrôle

M le Syndic lit le rapport de la fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy. Après explication des exigences légales, la fiduciaire conclut que les comptes sont conformes à la loi sur les communes et recommande d'approuver les comptes 2017.

2.4 rapport de la commission financière : approbation

M. Georges Fleury, membre de la commission financière, annonce que celle-ci s'est réunie le 30 avril dernier pour examiner les comptes en présence de Mmes Goumaz et Papaux ainsi que de l'ensemble du Conseil communal.

Les comptes de fonctionnement ont été présentés de manière précise et détaillée. Ils ont été tenus avec rigueur et leur conformité a été approuvée par l'organe de révision. L'encaissement d'impôts a permis des amortissements supplémentaires.

En conclusion, la commission financière émet un préavis favorable et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2017 et d'en donner décharge à la caissière et au Conseil communal.

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic procède au vote.

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2017 sont approuvés à l'unanimité.

3. Présentation de la planification financière

Mme Sandrine Goumaz, conseillère communale en charge des finances, indique que la planification financière tente de cerner la situation financière pour mieux la maîtriser et l'infléchir.

Le but étant de :

- * Calculer la Marge Nette d'Autofinancement (MNA) de la commune, par ce biais sa capacité de financement
- * Analyser la gestion des finances communales durant la période de référence (2011-2016) et fournir les informations permettant d'orienter cette gestion durant la période de planification (2016-2021)
- * Evaluation des charges récurrentes techniques et financières ainsi que des recettes
- * Evaluation de l'environnement socio-économique local et régional
- * Evaluation de la MNA en prospective pour 2016-2021 sur la base d'une « planification glissante »

Il en résulte que la situation financière de la commune est saine. Cela commencera à se compliquer vers 2020. Mme Goumaz propose de montrer ce même graphique après l'inscription des comptes 2017 afin de voir si l'échéance est repoussée d'une année. Toutefois, dès 2021, un nouveau plan comptable sera introduit dans les communes. Nous attendons des informations à ce sujet qui est en cours de test et de validation.

M le Syndic remercie Mme Goumaz et Mme Papaux pour ce gros travail.

4. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF) – Approbation des statuts y relatifs

Il s'agit avant tout d'une démarche administrative que toutes les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse ont dû mettre à l'ordre du jour de leur assemblée de printemps.

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulances. Les 3 districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse ont décidé en 2002 de créer un service d'ambulances sud fribourgeois.

La gestion du personnel, administrative et financière a été confiée à l'HFR – Hôpital fribourgeois – jusqu'en août 2017, date de la résiliation de la convention. Un groupe de travail réunissant les 3 préfets, les directeurs des Réseaux Santé et le directeur des Ambulances a décidé de reprendre l'ensemble des tâches administratives de l'HFR, en prenant les mesures qui conviennent pour être opérationnel dès le 1 janvier 2018. Le personnel et les délégués des communes ont été informés le 26 octobre 2017 de ces changements lors d'une soirée d'information.

Concernant l'organisation juridique, il a été proposé de constituer une nouvelle association de communes au sens de la loi sur les communes.

Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts et le règlement de fonctionnement de l'Association qui figurent dans le bulletin communal.

Les organes de l'association sont :

- L'assemblée des délégués
- Le comité de direction – Glâne → Willy Schorderet, préfet / Nadia Marchon, commune de Siviriez
- Le directeur – Daniel Burger (Ambulances Sud Fribourgeois)

Le siège de l'association est situé à Vaulruz.

Les statuts soumis au vote ont été remis avec la convocation dans le bulletin communal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal soumet à l'assemblée, pour approbation, en vue d'entériner l'adhésion à la nouvelle association de communes, les statuts de l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois.

Questions

M. Georges Fleury demande qui finance les ambulances ?

M. le Syndic : c'est le pot commun du RSG. Ce compte existait déjà.

M. Michel Emmenegger remarque que Châtonnaye est plus proche de Payerne que de Vaulruz.

M. le Syndic explique que, selon l'alarme, c'est l'ambulance la plus proche qui prend en charge les secours.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote.

L'adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois avec ses statuts est acceptée à l'unanimité.

Pour conclure, M le Syndic présente quelques statistiques sur les activités 2017.

5. Divers

Régionalisation de la STEP

M. Jean-Paul Rey, membre du comité de pilotage et de la commission technique, confirme que le projet a été validé par le canton et par la confédération. 3 études ont été mandatées. La première a été financée par Cremo et NestléWaters.

La deuxième étude a été menée pour les calculs du dimensionnement et du financement. Les eaux usées de Châtonnaye passeront par Trey puis iront jusqu'à Lucens. M. Rey montre la carte des bassins versants et du projet du trajet des canalisations.

Les comité et commission préparent un projet technique et financier et les statuts de la structure régionale. Le projet devrait être terminé fin 2025. M. Rey donne d'autres explications techniques.

M. Dénervaud demande ce qu'il en sera des bâtiments non raccordables.

M. Rey pense qu'ils devraient pouvoir être raccordés mais en utilisant des pompes. C'est le propriétaire du bâtiment qui paie les installations. Tout le monde devra se raccorder.

M. Dénervaud explique les coûts et les problèmes pour installer une STEP privée.

Ruisseau du Bret

M. Jean-Paul Rey rappelle que cet investissement avait été approuvé par l'Assemblée de décembre 2016. Après de multiples soucis et discussions avec les Services de Fribourg, le permis de construire a enfin été délivré. Les travaux débiteront à la mi-août.

Chauffage école des filles

M. Joël Python explique les gros soucis survenus avec la chaudière qui est définitivement hors d'état. A ce jour, elle n'a pas encore été changée car le Conseil étudie la faisabilité d'un chauffage à distance. S'il se concrétise, l'entreprise mandatée installera un chauffage de dépannage provisoire en attendant l'arrivée du CAD. Si le projet n'aboutit pas, il faudra changer la chaudière.

M le Syndic informe l'assemblée que nos écoliers ont participé aux finales cantonales de la Crédit Suisse Cup (football) et que la classe 6H s'est qualifiée pour aller jouer les finales suisses à Bâle le 13 juin 2018.

Questions

Mme Karine Joye remercie le Conseil pour son soutien à la bibliothèque et pour le panneau indicateur. M le Syndic explique les difficultés pour poser cette signalisation qui a été offerte pour les 20 ans de la bibliothèque.

M. Dénervaud demande si la commune aura assez de bois pour un CAD. Il paraît qu'il n'y en a pas assez au Bicubic.

M. Rey répond que ce n'est pas un souci. Au Bicubic, c'est une question d'organisation. La gestion des forêts est très bonne dans notre canton.

M le Syndic remercie les personnes présentes pour leur soutien et pour les décisions prises ce soir pour l'avenir de la commune et clôt l'assemblée à 21h30 en invitant chacun pour un apéritif au restaurant de la Croix-Blanche.

La secrétaire communale :

Le Syndic :